



CONVENTION DE RÉSERVATION D'UNE SALLE COMMUNALE

7 rue Coulon 59530 JOLIMETZ
03.27.49.06.38

commune-jolimetz@orange.fr www.commune-jolimetz.fr

Nom(s) & prénom(s) :

Association : Qualité :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

Nature de la réservation :

Sollicite l'autorisation de la Mairie pour l'utilisation de la salle :

☐ Salle polyvalente
Arthur André

☐ Salle communale
Pierre Testelin

☐ Salle de réunion
La Maison du temps libre

Du / H..... AU / H.....

CONDITIONS DE LA LOCATION		
Paiement de la location (à régler à la réservation par chèque)	Montant :	Chèque n° :
Caution (à régler à la réservation par chèque non encaissé)	Montant : 1000 €	Chèque n° :
Les clés	À prendre au secrétariat le : à H.....	À remettre au secrétariat le : à H.....
État des lieux	Le : à H.....	Le : à H.....

Je soussigné(e) :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte le contrat de location suivant ;

1) Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et la mairie devront être respectés. **2)** Un état des lieux non-conforme à la remise des clés pourra engendrer un supplément tarifaire. **3)** Les véhicules devront respecter le stationnement : parking devant la mairie et devant la salle. Les chemins d'accès et dessertes garages devront être dégagés. **4)** Respect des massifs arborés et des espaces verts. **5)** Respect des plateaux sportifs. **6)** Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenue dans la salle, il en pécutiairement responsable en cas de dégradation (casse, perte ou vol). **7)** La vaisselle sera rendue propre. **8)** Les sols devront être balayés et récurés. **9)** Les sanitaires seront lavés et désinfectés. **10)** L'évier, le réfrigérateur, le lave-vaisselle et la gazinière seront rendus propres. **11)** Les filtres du lave-vaisselle seront rincés. **12)** Les tables et chaises devront être lavées et rangées. **13)** En cas de non-respect des consignes, une pénalité sera appliquée. **14)** Les bouteilles en verre, les bouteilles plastiques, boîtes de conserves et cartons propres seront déposées dans la poubelle de tri. **15)** Les autres déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans les poubelles grises. **16)** La cour et les abords de la salle seront nettoyés. **17)** Ne rien fixer au mur, ni scotch, clou, punaise (merci de demander les grilles d'affichage en mairie si besoin). **18)** En cas de perte des clés, celles-ci seront facturées avec le remplacement de la serrure. **19)** Merci de signaler tout dysfonctionnement des appareils électriques, de chauffage, etc. **20)** Il est interdit de fumer dans la salle. **21)** À partir de 22h, la musique sera réduite. **22)** Rappel important, en cas de préjudice, la responsabilité civile du locataire pourra être recherchée. Une police d'assurance garantissant la responsabilité civile le l'organisateur doit être impérativement souscrite.

Signature du locataire, Bon pour accord	La Mairie,	Jolimetz, le
--	------------	-----------------------